

**Convention portant participation de la ville de Seloncourt aux frais de
fonctionnement du gymnase « Les Hautes Vignes »**

Avenant n° 1

Entre :

La Ville d'Audincourt, représentée par Monsieur Martial BOURQUIN, agissant en qualité de Maire,
D'une part,

Et :

La Ville de Seloncourt, représentée par Monsieur Daniel BUCHWALDER, agissant en qualité de Maire,
D'autre part,

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Après accord des deux villes, il a été décidé de modifier l'article 2 alinéa 1 de la convention du 15 janvier 1982 ainsi : La Ville de Seloncourt participe à hauteur de 15 % des frais de fonctionnement du Gymnase, déduction faite de la participation de Pays de Montbéliard agglomération à partir de l'année 2017.

Fait à Audincourt, le

Le Maire de Seloncourt,
Daniel BUCHWALDER

Le Maire d'Audincourt,
Martial BOURQUIN